



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170509-20170509004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2017

Publication : 10/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par-délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2017

OBJET : Site d'accueil mutualisé API/OTI/Mairie – Marché complémentaire
N° d'ordre : 20170509 – 004
Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 2 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 mai 2017 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Etait absent : Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Les travaux du site d'accueil mutualisé API/OTI/Mairie ont débuté le 23 avril dernier. Pendant la phase de préparation et de démolition, il est apparu que le plafond du local situé sous la terrasse du 1^{er} étage et d'origine, était en très mauvais état, pouvant menacer la sécurité des personnes travaillant dans ce local ou de celles qui y seront accueillies.

Il est donc impératif de refaire complètement la dalle extérieure et son étanchéité. Pour une meilleure coordination des travaux, il est préférable que l'entreprise chargée initialement du gros œuvre et de la démolition réalise elle-même ces nouveaux travaux.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 29 729.69 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer un marché complémentaire avec l'entreprise Seror Bâtiment.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à signer le marché complémentaire avec l'entreprise Seror Bâtiment pour un montant de 29 729.69 € HT pour réaliser les travaux de la dalle extérieure, ainsi que tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 mai 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 10 mai 2017*

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and 'Jacques BONNARDEL'.